



Comment remplir votre Dimona ?

Pour consulter les dernières nouveautés Dimona, nous vous invitons à parcourir la release note disponible sur la page Dimona sous "Améliorations".

Le service en ligne Dimona non sécurisé en 5 étapes

1. Qui est l'employeur ?

Identifiez l'employeur avec le numéro d'entreprise ou le numéro d'identification ONSS.

2. Identifiez le travailleur

Saisissez le NISS (numéro d'identification à la sécurité sociale).

Si vous ne disposez pas de cette information, saisissez les données d'identification.

3. Donnez des informations supplémentaires concernant le travailleur :

- la commission paritaire à laquelle ressortit le travailleur ;
- le type de travailleur.

4. La période durant laquelle le travailleur va travailler :

Saisissez la date de début et - si vous la connaissez déjà - la date de fin. Pour les travailleurs occasionnels, les heures de début et de fin doivent être communiquées également.

5. Vérifiez l'aperçu de la déclaration et confirmez

Contrôlez les données saisies et corrigez-les si nécessaire. Dans la case « Référence », vous pouvez ajouter des informations utiles.

Comment déclarer une Dimona pour un étudiant ?

Via le service en ligne Dimona non sécurisé, vous avez la possibilité d'ajouter ou de modifier une période pour un étudiant.